

Compte-rendu de l'assemblée générale 2010 d'ARDIMEA.

L'Association pour le Refus des Déchets Industriels et pour le Maintien de l'Environnement et de l'Agriculture a tenu son assemblée générale le vendredi 5 mars en présence de 120 personnes du canton de Guémené et des communes limitrophes.

Le rapport d'activité a fait état de l'historique de l'affaire ainsi que des multiples actions qui ont été conduites en direction des élus, (députés, conseillers régionaux, conseillers généraux, maires) de l'administration (conseillère du premier ministre, préfet, sous-préfet, bureau des hypothèques, SAFER).

Certes, des résultats ont été obtenus comme la modification du règlement du PLU, mais des inquiétudes demeurent et il ne faut pas arrêter le combat; quelle sera la position du préfet lorsque la demande d'autorisation d'exploiter sera déposée par GDE pour ouvrir le centre d'enfouissement qu'il projette sur l'exploitation agricole de FRY ?

Inquiétudes d'autant plus vives que sur les trois sites visés par l'industriel à la renommée exécrable, le premier situé à Nonant le Pin vient d'être rejeté par le Préfet de l'Orne et le deuxième à Plouray dans le Morbihan a peu de chance d'aboutir. Les dernières informations font état d'un recours de GDE contre la décision du Préfet de l'Orne et plus surprenant encore la municipalité aurait déposé un mémoire pour le manque à gagner entraîné par cette décision.

Le témoignage apporté par le Président d'ARCAVIE, l'association de la Dominelais (35) n'a pas rassuré du tout l'assistance lorsqu'il a annoncé qu'au terme de douze ans de combat et malgré un premier refus, le centre a été finalement autorisé par la préfète d'Ille et Vilaine, il y a maintenant deux ans qu'il fonctionne dans la plus grande opacité, surveillé en permanence par des gardiens ; même les élus ignorent ce qui y rentre (propriété privée).

La Présidente Brigitte HEURTEL a dénoncé le laisser-faire de la SAFER et le faible rempart que constitue le PLU contre ce genre de projet. Elle a rappelé les revendications de l'association à savoir l'abrogation de la loi L143-4 du code rural qui permet à tout industriel de s'implanter en zone agricole, et le retour des 65 hectares de Fry à de véritables agriculteurs.

L'association demande que l'implantation et la gestion des centres de déchets soient mis sous la responsabilité pleine et entière des collectivités territoriales, lesquelles doivent créer des réserves foncières destinées à cet usage, ceci en toute transparence et non pas comme c'est le cas laissé à l'initiative de privés qui agissent dans leurs propres intérêts au mépris le plus total de l'environnement et l'aménagement du territoire.

La présidente a précisé que la décision finale appartenait au Préfet et fait part de son inquiétude quant à l'absence de réponse à la demande de rencontre avec ce dernier. Elle a insisté pour que la population reste mobilisée contre ce projet insensé et appelé à réagir dès la moindre alerte.

Au cours de la réunion l'assemblée a procédé au renouvellement du tiers sortant ; ont été élus : Virginie Brunot-Linet, Laurence Guillaume, Sandrine Jouannic, Yannick Loreau, Jean Lagrée, Annette Morin.